

# NEWSLETTER 1er TRIMESTRE 2023



## Contactez-nous

Par mail : [somfy.cfecgc@gmail.com](mailto:somfy.cfecgc@gmail.com)

Notre site web : <https://somfy-cfecgc.fr>

Tel : 04 50 54 83 42

Notre permanence : à notre local derrière le local CSE de Garete de 12h à 13h

Notre point de partage hebdomadaire les lundis de 10h30 à 11h30 sur Teams [Cliquez ici pour participer à la réunion](#)

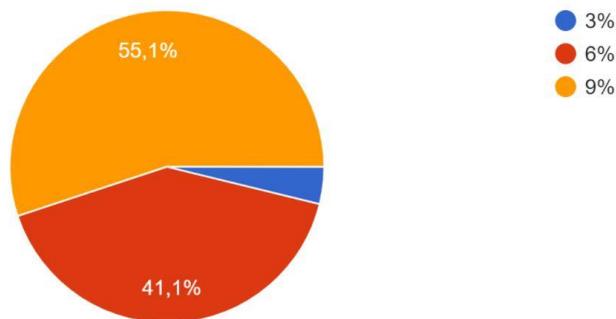
## NAO

Ce mois de Mars est la période traditionnelle des augmentations. Petit rappel sur la négociation de décembre dernier :

L'ensemble des organisations syndicales s'est accordé sur la nécessité de consulter les collaborateurs Somfy et le résultat a été sans appel :

Quelle est la valeur minimale d'augmentation (AI+AG) en dessous de laquelle les négociations devront être arrêtées ?

833 réponses



Pour rappel les propositions du sondage étaient les suivantes :

3% : proposition de la direction

6% : équivalence inflation 2022

9% : rattrapage inflation année 2022 et 2021

Malheureusement la direction est restée sourde à ces revendications que nous avons portées.

### Revendications de l'intersyndicale :

Augmentation générale pour tous (Ouvriers, Etam, Cadres) de 100€

Revalorisation des minimas de la grille boostée pour les bas salaires

Augmentation AI + AG de 6%

## Procès verbal de désaccord et DUE:

La négociation s'est soldée par un désaccord et une décision unilatérale de l'entreprise :

Enveloppe proposée de 4% qui se répartit de la manière suivante selon chaque catégorie professionnelle :

<b>Catégories</b>		<b>Mesures salariales</b>	<b>Dates d'application</b>
<b>Cadres</b>		4%	1 <sup>er</sup> mars 2023
	AG	-	
	AI	4%	
<b>Etam</b>		4%	1 <sup>er</sup> mars 2023
	AG	3%	
	AI	1%	
<b>Ouvriers</b>		4%	1 <sup>er</sup> mars 2023
	AG	3%	
	AI	1%	

A.G. : Augmentations générales

A.I. : Augmentations individuelles

## Elections professionnelles 2023

2023 marque le renouvellement du CSE par les élections professionnelles qui devraient se dérouler dans le milieu de l'année.



Le calendrier de ces élections est le suivant :

Négociation du protocole d'accord électoral entre la direction et les organisations syndicales : au printemps (la date est encore à définir)

- Campagne électorale
- 1<sup>er</sup> tour des élections (probablement fin juin, la date est à définir)
- 2eme tour : nécessaire seulement si les conditions liées au 1<sup>er</sup> tour ne sont pas remplies (date probablement début juillet)



## **VENEZ NOUS CONSULTER**

Si vous souhaitez en savoir plus, voire si vous avez envie de rejoindre l'équipe CFE-CGC pour participer au CSE ainsi qu'à ses diverses commissions : Activités Sociales et Culturelles, Mutuelle, Prévoyance, Télétravail etc.

## **SOYEZ CANDIDATS**

Nous sommes en train de constituer nos listes de candidats pour les collèges ETAM et Cadres. Il nous reste de la place pour candidater soit en tant que titulaire soit en tant que suppléant (ce qui peut être un excellent moyen de commencer). Alors n'hésitez plus rejoignez notre équipe reconnue pour la pertinence de ses interventions ainsi que la qualité de ses membres.

## Evolution du dispositif de la Convention de la Métallurgie

L'accord est signé entre les organisations syndicales principales (CFDT, FO et CFE-CGC) et le patronat. Sa mise en place sera effective au **1<sup>er</sup> janvier 2024**.



La mise en œuvre commence au sein de SOMFY !

L'équipe de la CFE-CGC a désigné deux de ses membres pour suivre cette mise en œuvre. Notre position d'organisation syndicale signataire de la nouvelle convention, nous permet, grâce à notre connaissance du texte, d'apprécier précisément ce que la direction fera.

En tant qu'élus, notre rôle sera d'accompagner et d'observer l'appropriation de la méthode de description des emplois par le groupe projet monté par la direction. De même nous identifierons les questions, les difficultés et les points d'arbitrage qui en résulteront lors de son application à l'environnement Somfy.

Enfin nous nous assurerons que tous ces points seront traités de façon conforme, homogène et pragmatique.

La première étape est la description des postes. Il est important d'être bien renseigné, c'est pourquoi nous vous invitons à venir nous rejoindre pour avoir, par anticipation, les meilleures informations sur les conséquences et la meilleure façon d'aborder les discussions avec la direction.

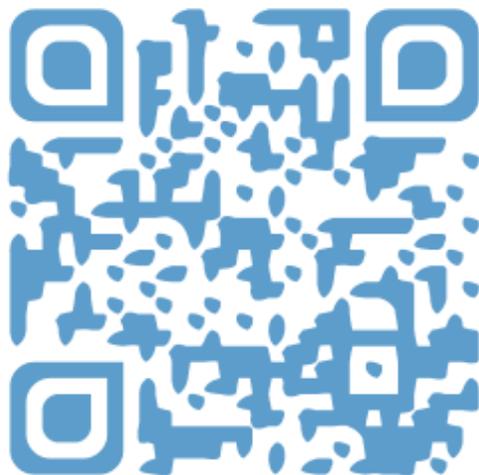
De plus c'est aussi le moyen de suivre gratuitement des formations permettant de mieux comprendre le dispositif et sa mise en place.

En termes de planning, les grandes échéances sont :

1<sup>er</sup> semestre : cadrage et pilote sur deux filières afin de caractériser l'impact de la nouvelle classification sur les postes actuels

2eme semestre : déploiement au sein de toute l'organisation.

## [\*Inscrivez-vous à notre newsletter\*](#)



---

*Le + syndical*